

NOUVELLE-ZÉLANDE

Date des élections: 15 août 1987

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nouvelle-Zélande, la Chambre des Représentants, se compose de 97 membres* élus pour 3 ans. Quatre-vingt-treize sièges, dits «généraux», sont réservés aux représentants des citoyens de souche européenne, tandis que 4 sont réservés aux représentants de la race maorie qui constituent dix pour cent de la population du pays.

Système électoral

Toute personne âgée de 18 ans révolus, de nationalité néo-zélandaise ou résidant en permanence en Nouvelle-Zélande ou y ayant résidé sans interruption pendant au moins une année, est électeur dans la circonscription où elle a résidé au moins un mois sans interruption juste avant la date de sa demande d'inscription sur les listes électorales. Les Maoris, et tout descendant de Maori qui voudrait être considéré comme Maori, peuvent se faire inscrire et voter soit dans la circonscription électorale «générale» où ils résident, soit dans l'une des quatre circonscriptions électorales réservées aux Maoris.

Les aliénés mentaux, les personnes reconnues coupables de corruption électorale au cours des trois années précédant le scrutin et les personnes détenues dans un pénitencier ne peuvent pas voter.

Les listes électorales sont établies pour chaque circonscription par les préposés aux registres électoraux. Elles sont tenues à jour grâce à un système de recensement continu des électeurs, réimprimées chaque année et entièrement révisées tous les trois ans. Le vote n'est pas obligatoire, mais tout électeur est tenu de se faire inscrire sur les listes électorales.

Tout électeur inscrit, citoyen de la Nouvelle-Zélande, peut se porter candidat au Parlement. En outre, les personnes qui étaient inscrites sur les listes électorales le 22 août 1975 sont éligibles au Parlement sans considération de nationalité.

Les fonctionnaires d'Etat faisant acte de candidature doivent être mis en congé jusqu'après les élections et, s'ils sont élus, démissionner de leurs fonctions.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 12.

Les candidats ne doivent pas obligatoirement appartenir à un parti politique. Ils doivent cependant être présentés par au moins deux électeurs inscrits dans la circonscription où ils briguent les suffrages, entre le 27^e et le 20^e jour précédant celui du scrutin. Toute candidature doit s'accompagner du dépôt d'une caution de NZ\$ 100 que le candidat perd s'il n'a pas obtenu au moins le quart du nombre total de suffrages recueillis par le candidat élu. Un candidat ne doit pas dépenser plus de NZ\$ 5000 en frais électoraux.

La Nouvelle-Zélande est divisée en 97 circonscriptions électorales. Les candidats sont élus au scrutin uninominal à un tour, à raison d'un par circonscription.

Il est procédé à une élection partielle en cas de vacance de siège en cours de législature.

Circonstances et déroulement de la consultation

La date du scrutin avait été fixée le 30 juin 1987.

Le Premier Ministre David Lange (Parti travailliste) s'est lancé dans la campagne électorale de trois semaines avec assurance et modération, promettant que le Gouvernement poursuivrait ses réformes économiques libérales et veillerait davantage à améliorer les services sociaux. Le Gouvernement travailliste sollicitait ainsi un nouveau mandat pour finir le travail entamé.

Sous la conduite de M. Jim Bolger, le Parti national d'opposition, qui avait connu des luttes intestines à la suite de son recul aux élections de 1984, a critiqué la gestion économique du Gouvernement, relevant en particulier les taux records d'intérêt et d'inflation, le chômage étendu et le fort endettement du pays comme preuves de l'échec des travaillistes. La crédibilité du Gouvernement a été également soulevée au cours des débats tout comme l'opportunité du retour de la Nouvelle-Zélande au sein de l'ANZUS, pacte de défense dont elle n'avait pu demeurer membre à cause de la politique antinucléaire du Parti travailliste. Le respect de la loi et le maintien de l'ordre ont aussi largement retenu l'attention au cours de la campagne.

Le Parti national conservateur était confronté à la difficile tâche de proposer un programme de rechange, le Parti travailliste l'ayant largement devancé dans son terrain politique favori. Sa plate-forme électorale visait effectivement à atténuer l'ampleur de la bureaucratie en cours et à privatiser certains organismes d'Etat. Le Parti démocrate (ancienne Ligue du crédit social) venait briguer en troisième position les sièges de toutes les circonscriptions. Au total, 424 candidats étaient en lice pour les 97 sièges de la Chambre.

Le jour du scrutin, les Partis travailliste et national ont amélioré leur précédent score, le premier portant sa majorité à 19 sièges et devenant ainsi le premier Gouvernement travailliste de l'après-guerre à voir son mandat renouvelé. Le scrutin a marqué le retour à une confrontation bipartite, les autres partis ayant pratiquement disparu de la scène. La formation du nouveau Cabinet de M. Lange a été annoncée le 18 août 1987.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants*

Nombre d'électeurs inscrits	2 114 656
Votants	1 883 394 (89,1%)
Bulletins blancs ou nuls	51 492
Suffrages valables	1 831 902

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges obtenus lors des précédentes élections
Parti travailliste	97	878 526	47,96	58	55	56
Parti national	97	806 348	44,02	39	38	37
Parti démocrate	97	105 095	5,74	—	2	2
Parti <i>Mana Motuhake</i>	7	9 789	0,53	—	—	—
Parti néo-zélandais	31	5 306	0,29	—	—	—
Divers	95	26 838	1,46			
				97*	95	95

* Adjonction de deux sièges depuis les dernières élections générales.

2. Répartition des représentants selon la profession

Agriculteurs16
Enseignants (primaire et secondaire)16
Juristes12
Commerçants8
Professeurs d'université et d'école polytechnique6
Fonctionnaires4
Syndicalistes4
Travailleurs du secteur agricole4
Ingénieurs3
Médecins2
Scientifiques2
Journalistes2
Chercheurs2
Divers6
	97

3. Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes.	83
Femmes.	14
	97

4. Répartition des représentants selon l'âge

Moins de 30 ans.	2
30-34 ans.	7
35-39 ».	18
40-44 ».	17
45-49 ».	23
50-54 ».	19
55-59 ».	6
60 ans et plus.	5
	97